

Quel avenir pour quelles églises ?

Richard Gauthier

Volume 4, 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/201772ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/201772ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)

1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gauthier, R. (2006). Quel avenir pour quelles églises ? *Rabaska*, 4, 136–137.
<https://doi.org/10.7202/201772ar>

Colloques

Quel avenir pour quelles églises ?

RICHARD GAUTHIER

Université du Québec à Montréal

Selon plusieurs, la situation des églises au Québec est des plus préoccupantes. Seulement pour les années 2004 et 2005, en témoignent deux colloques d'importance. Le premier colloque s'est tenu à Québec, le deuxième à Montréal. Celui de Québec portait sur l'avenir de l'ensemble du patrimoine religieux québécois, tandis que celui de Montréal était entièrement consacré à l'avenir des églises québécoises. L'un et l'autre colloques regroupaient, en plus des chercheurs canadiens, d'autres provenant de divers pays.

Organisé conjointement par la Fondation du patrimoine religieux du Québec, le Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal, l'Université Concordia et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal, le colloque international « Quel avenir pour quelles églises ? » avait lieu, entre les 19 et 22 octobre 2005, à la salle Marie-Gérin-Lajoie du pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal. Le dimanche, 23 octobre, des activités lui ont fourni un complément avec deux choix de tours guidés d'églises de la région montréalaise qui se terminaient à l'église Sainte-Gemma par une « charrette », c'est-à-dire un laboratoire d'idées pour d'éventuelles transformations d'églises.

L'objectif du colloque était de fournir une aide à la décision dans un contexte où le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le responsable attitré de la sauvegarde du patrimoine, en a grandement besoin vu les changements sociaux qui affectent les églises (par exemple, la baisse continue de la pratique religieuse traditionnelle). Tout orienté vers un sens pratique, le colloque fonctionnait en « entonnoir » vers des solutions potentielles, avec trois paliers successifs dont le dernier était hors colloque. Au premier palier, des conférenciers étrangers prenaient la parole, exposant la situation dans leurs pays respectifs. Au deuxième, des conférenciers canadiens leur succédaient. Au troisième, c'était la rencontre à huis clos regroupant quelques intervenants du ministère, du monde municipal, etc., qui ont débattu entre eux et « à chaud » des voies d'avenir qui s'offraient aux

églises à la lumière des conférences. Nonobstant sa finalité, le colloque était ouvert à tous.

Indéniablement, le colloque fut un succès. Entre autres, il était impressionnant de voir se succéder à la tribune, l'un après l'autre, des spécialistes de la France, de la Belgique, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, des Pays-Bas, des pays scandinaves ainsi que du Canada, exposant finement l'état de la situation des églises de leurs pays respectifs. Étant donné sa qualité et son envergure internationale, c'était certainement l'un des plus importants colloques tenus au Québec dans le domaine du patrimoine.

En guise de préparatifs, les organisateurs s'étaient répartis le travail d'équipe avec l'appui du ministère de la Culture et des Communications. Leur site www.avenireglises.ca a servi de plate-forme et, regorgeant de renseignements toujours des plus pertinents, il est encore disponible sur la toile au moment d'écrire ces lignes et probablement pour un temps limité. En attendant d'avoir sous la main les Actes, il est intéressant d'y consulter le cahier du participant qui expose l'état de la situation des églises au Québec.

Enfin, avec les deux colloques de 2004 et 2005 (sur le patrimoine religieux, d'une part, et sur les églises, d'autre part), avec la nomination, en 2005, d'un prêtre dynamique, monsieur l'abbé Mario Dufour, à la présidence de la Commission des biens culturels du Québec (il a d'ailleurs préfacé les Actes du premier colloque) et avec les travaux initiés depuis 2005 par la Commission parlementaire sur le patrimoine religieux du Québec, il est permis de comparer tout ce branle-bas à des « États généraux » sur un sujet qui apparaît nettement à l'ordre du jour des gouvernants. Croisons-nous donc les doigts pour la suite des choses...